

Comment évolue la pratique du télétravail depuis la crise sanitaire ?

Entre 2019 et 2023, la part des personnes salariées pratiquant le télétravail au moins occasionnellement passe de 9 % à 26 %. Sa pratique intensive, trois jours ou plus par semaine, qui concernait 1 % des salariés en 2019, culmine à 18 % en 2021, durant la crise sanitaire, avant de redescendre à 5 % en 2023.

La progression du télétravail est majoritairement portée par les cadres. Elle s'accompagne aussi d'une représentation accrue des femmes, des jeunes et des plus diplômés parmi les télétravailleurs. L'organisation du télétravail s'améliore, mais des disparités persistent selon les caractéristiques sociodémographiques ou les conditions d'emploi, notamment en matière d'équipements et de compensations financières.

En 2023, environ un tiers des salariés souhaitent continuer ou commencer à télétravailler. Parmi ceux qui ne télétravaillent pas, plus d'un sur dix juge cependant son poste télétravaillable et souhaite adopter cette pratique. Comparativement aux salariés qui télétravaillent déjà, ce vivier potentiel de télétravailleurs comprend une plus grande proportion de professions intermédiaires et d'employés, d'agents de la fonction publique et de personnes en contrat à durée limitée; il est aussi plus féminisé, plus jeune et moins diplômé.

Au cours des cinq dernières années, la pratique du télétravail se diffuse nettement, notamment dans le contexte d'épidémie de covid-19. Cette forme d'organisation du travail consiste à réaliser des tâches hors des locaux de son employeur, en utilisant les technologies de l'information et des communications (TIC). Alors qu'elle concerne, au moins de façon

occasionnelle, 9 % des salariés en 2019, elle est presque trois fois plus pratiquée en 2023.

En mobilisant les enquêtes Conditions de travail, Tracov 1 et Tracov 2, collectées respectivement en 2019, 2021 et 2023 (encadré), cette étude apporte un éclairage sociodémographique sur les transformations des profils de télétravailleurs avant, pendant et après la crise sanitaire. Les télétravailleurs d'aujourd'hui sont-ils les mêmes que ceux d'hier ? Les conditions d'exercice du télétravail se modifient-elles avec son développement et les aspirations des salariés en matière de télétravail sont-elles les mêmes qu'auparavant ?

En 2023, un quart des salariés au moins occasionnellement en télétravail

En 2019, seulement 9 % des salariés télétravaillent au moins de manière occasionnelle, c'est-à-dire quelques jours ou demi-journées par mois (graphique 1 ; [1]). Interrogés de façon rétrospective début 2021, 42 % des salariés déclarent avoir fait l'expérience du télétravail au moins une fois entre mars 2020 et début 2021, période marquée par les deux premiers confinements, en plein cœur de la crise sanitaire. Cette pratique ne perdure pas nécessairement par la suite : ils ne sont plus que 31 % à télétravailler, au moins occasionnellement, début 2021, et 26 % début 2023.

En 2019, la pratique intensive du télétravail trois jours ou plus par semaine est marginale, puisqu'elle ne touche que 1 % des salariés. Au début de l'année 2021, à la sortie d'une période de confinement, elle concerne 18 % des salariés, soit 60 % des télétravailleurs [2]. Deux ans plus tard, ce télétravail intensif est nettement moins répandu : seules 5 % des personnes salariées le pratiquent en 2023. Il est progressivement remplacé par des formes de télétravail régulières modérées (un ou deux jours par semaine) ou occasionnelles.

ENCADRÉ • Données et définitions

Trois enquêtes de la Dares sont mobilisées dans l'étude.

- Les enquêtes Conditions de travail sont réalisées périodiquement depuis près de quarante ans. Depuis 2013, l'enquête est conduite tous les trois ans et porte sur l'ensemble des personnes en emploi. Pour l'édition 2019, le volet « Individus » a été collecté d'octobre 2018 à mai 2019. 20687 salariés dans le champ de l'étude ont répondu.

- L'enquête nationale sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire liée au covid-19 (Tracov) a été menée du 27 janvier au 7 mars 2021. Elle vise à décrire les conséquences concrètes de la crise sanitaire sur les conditions de travail des actifs occupés et le vécu des individus sans emploi. 15344 salariés dans le champ de l'étude y ont répondu.

- L'enquête sur le vécu du travail et du chômage depuis la crise sanitaire liée au covid-19 (Tracov 2, qui fait suite à Tracov) a été réalisée du 12 janvier au 10 avril 2023. 23662 salariés dans le champ de l'étude y ont répondu.

Pour être à champ comparable sur les différentes périodes d'observation, dans chacune des trois enquêtes mobilisées, le champ

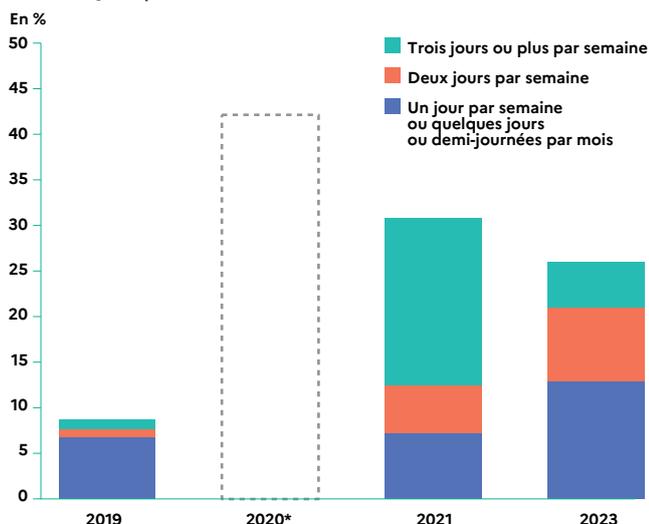
retenu porte sur des personnes en emploi salarié en France métropolitaine et âgées de 20 à 62 ans. Les légers écarts avec les résultats présentés dans le *Dares Analyses* « Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ? » s'expliquent par des différences de champ [4].

Depuis 2019, les enquêtes intègrent la question « pratiquez-vous le télétravail ? ». Les modalités de réponse s'étendent de « jamais » à « trois jours ou plus par semaine ». Un salarié est considéré comme télétravailleur dès lors qu'il déclare pratiquer le télétravail au moins occasionnellement, c'est-à-dire au moins quelques demi-journées par mois.

Un poste est considéré comme non télétravaillable si le salarié répond « non concerné, mes tâches ne sont pas compatibles avec le télétravail » à la question « souhaiteriez-vous télétravailler ? ». Par opposition, les autres salariés sont vus comme occupant un poste télétravaillable.

Les comparaisons temporelles s'appuient sur des questions présentant les mêmes intitulés et les mêmes modalités de réponse dans les différentes enquêtes.

GRAPHIQUE 1 | Part de salariés en télétravail de 2019 à 2023



* La proportion de télétravailleurs estimée en 2020 exploite les réponses rétrospectives sur la pratique au moins occasionnelle du télétravail, entre mars 2020 et le moment de l'interrogation, soit début 2021.

Lecture : en 2019, 7 % des salariés pratiquent le télétravail un jour par semaine ou quelques jours ou demi-journées par mois.

Champ : personnes salariées en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans. Source : Dares, enquêtes Conditions de travail 2019, Tracov 1 et Tracov 2.

Entre 2019 et 2023, une hausse du télétravail portée par les cadres

La nette hausse du télétravail entre 2019 et 2021 (+22 points de 9 % à 31 %), concerne toutes les catégories socioprofessionnelles de salariés, mais à des degrés très divers (graphique 2). Les cadres et professions intermédiaires y contribuent fortement, pour 8 et 9 points respectivement, les employés et ouvriers plus modérément, pour 4 et 1 point respectivement.

À l'inverse, entre 2021 et 2023, le reflux de la pratique du télétravail (-5 points, de 31 % à 26 %) est avant tout porté par les professions intermédiaires (contribution de -5 points à l'évolution) et, dans une moindre mesure, les employés (contribution de -2 points). La pratique du télétravail se stabilise à un niveau élevé (65 %) pour les cadres ([tableau A en ligne](#)), qui contribuent positivement à l'évolution d'ensemble (+2 points) du fait de leur poids croissant dans l'emploi salarié (effet de structure). Il demeure marginal chez les ouvriers.

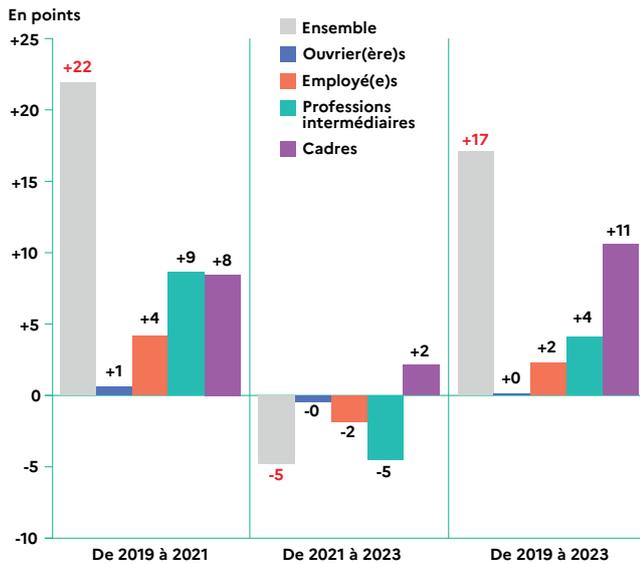
Ainsi, le développement du télétravail sur les dernières années a connu deux périodes distinctes : alors que la pratique du télétravail se diffuse durant la crise sanitaire auprès de populations qui en étaient auparavant très éloignées [1], elle se recentre en sortie de crise, principalement chez les cadres. In fine, sur l'ensemble de la période 2019-2023, le recours des salariés au télétravail gagne 17 points, principalement du fait des cadres (contribution de +11 points), et des professions intermédiaires (contribution de +4 points).

Entre 2019 et 2023, le début du télétravail pour 4,1 millions de salariés

En 2023, 6,1 millions de salariés télétravaillent, contre 2,0 millions en 2019. Cette augmentation est principalement concentrée dans quelques métiers. En 2023, 15 familles professionnelles sur les 87 répertoriées regroupent 73 % des personnes en télétravail (tableau 1). Leur poids parmi les télétravailleurs est similaire en 2019 (71 %) en dépit d'une chute lors de la crise sanitaire (59 % en 2021).

Dans certains de ces métiers, la majorité des salariés télétravaillent en 2023. C'est le cas de huit à neuf personnes sur dix parmi les ingénieurs de l'informatique, les professionnels de la communication et de l'information, les cadres de la banque

GRAPHIQUE 2 | Contributions des différentes catégories socioprofessionnelles à l'évolution de la part de télétravailleurs parmi les salariés entre 2019 et 2023



Lecture : entre 2019 et 2021, la part de salariés pratiquant au moins occasionnellement le télétravail augmente de 22 points. Les cadres y contribuent à hauteur de 8 points.

Champ : personnes salariées en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans. Source : Dares, enquêtes Conditions de travail 2019, Tracov 1 et Tracov 2.

et des assurances, les personnels d'études et de recherche ou encore les cadres commerciaux et technico-commerciaux. La pratique du télétravail y est déjà relativement développée avant la crise sanitaire, bien qu'à des niveaux moindres.

À l'inverse, dans d'autres métiers, le télétravail reste une pratique minoritaire, mais concerne plusieurs centaines de milliers de personnes : employés administratifs de la fonction publique, secrétaires, enseignants. Contrairement au groupe

de métiers précédent, l'évolution de la pratique du télétravail est plus variée : quasi-absence du télétravail avant la crise et pratique désormais partagée par un quart des effectifs pour les professions administratives de la fonction publique ; diffusion modérée avant la crise et n'ayant pas ou ayant peu progressé post-crise pour les enseignants et les secrétaires.

Une forte féminisation des pratiques régulières du télétravail

Alors que les femmes sont minoritaires parmi les salariés télétravailleurs en 2019, elles en représentent un peu plus de la moitié en 2023 (tableau 2 ; [3]). De même, la part des plus jeunes (moins de 30 ans) et des plus diplômés (bac+5 ou plus) parmi les personnes en télétravail augmente sur la période.

Le télétravail se répand surtout parmi les cadres, les personnes en contrat à durée indéterminée (CDI) et les salariés du secteur privé (tableau A en ligne). Par contre, après une forte hausse en 2021, la proportion d'agents de la fonction publique en télétravail reflue nettement, passant de 28 % en 2021 à 19 % en 2023 (seulement 6 % en 2019).

Parmi les personnes ayant une pratique intensive du télétravail (trois jours ou plus), sept sur dix sont des cadres en 2023 (tableau 2). Elles sont aussi plus diplômées et plus souvent des hommes. En revanche, les agents publics n'en représentent plus que 9 % (contre 22 % avant la crise).

À l'inverse, le télétravail un jour par semaine ou occasionnel se féminise, et ce, dès 2021. La part des professions intermédiaires et des employés observant cette pratique, de même que celle des personnes moins diplômées, augmente. La part d'agents de la fonction publique s'accroît, passant de 15 % en 2019, à 22 % en 2023.

TABLEAU 1 | Quinze principaux métiers rassemblant le plus de salariés en télétravail en 2023

Familles professionnelles	Nombre de salariés en télétravail en 2023	Part en télétravail			Poids des familles professionnelles parmi les salariés en télétravail		
		2019	2021	2023	2019	2021	2023
Ingénieur(e)s de l'informatique	710 000	43	94	91	10	9	12
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	566 000	32	74	70	11	4	9
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	522 000	37	80	79	8	5	9
Technicien(ne)s des services administratifs, comptables et financiers	459 000	16	65	69	5	6	7
Ingénieur(e)s et cadres techniques de l'industrie	317 000	31	65	65	6	3	5
Personnels d'études et de recherche	304 000	29	82	80	4	3	5
Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)	246 000	18	66	63	4	7	4
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés)	223 000	5	58	66	1	2	4
Attaché(e)s commerciaux(-ales) et représentants	190 000	21	51	45	5	4	3
Employé(e)s de la comptabilité	185 000	9	49	42	2	3	3
Employé(e)s administratifs(-ives) de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	185 000	3	35	26	1	4	3
Secrétaires	155 000	14	22	21	2	1	3
Professionnel(le)s de la communication et de l'information	149 000	27	86	85	2	2	2
Enseignant(e)s	147 000	14	27	15	6	5	2
Cadres de la banque et des assurances	142 000	27	78	82	4	2	2
Ensemble des personnes salariées du « top 15 »	4 500 000	21	57	55	71	59	73
Ensemble des personnes salariées	6 142 000	9	31	26	100	100	100

Lecture : en 2023, 710 000 ingénieurs de l'informatique pratiquent au moins occasionnellement le télétravail. Cette pratique concerne 91 % des salariés exerçant cette profession. Ces ingénieurs représentent 12 % des télétravailleurs.

Champ : personnes salariées en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans. Source : Dares, enquêtes Conditions de travail 2019, Tracov 1 et Tracov 2.

TABLEAU 2 | Évolution des caractéristiques sociodémographiques et d'emploi des salariés en télétravail entre 2019 et 2023

En %

		Salariés en télétravail			dont 1 jour par semaine ou occasionnel			dont 2 jours par semaine			dont 3 jours ou plus par semaine		
		2019	2021	2023	2019	2021	2023	2019	2021	2023	2019	2021	2023
Caractéristiques sociodémographiques													
Genre	Femmes	43	51	51	42	53	52	45	54	53	47	49	47
	Hommes	57	49	49	58	47	49	55	46	47	53	51	53
Âge	Moins de 30 ans	15	15	18	17	16	18	6	14	18	10	15	19
	De 30 à 39 ans	27	29	28	27	29	27	25	29	29	27	29	30
	De 40 à 50 ans	31	30	29	31	30	28	30	28	30	32	30	28
	Plus de 50 ans	27	26	25	25	25	26	39	29	23	31	26	23
Niveau de diplôme	Inférieur au bac	7	6	5	5	7	5	13	4	4	13	5	6
	Baccalauréat	9	9	9	9	9	11	12	10	7	8	9	7
	Bac+2 à bac+4	42	40	41	42	45	44	43	47	38	41	36	38
	Bac+5 ou plus	41	46	45	43	38	40	32	39	51	38	50	49
Conditions d'emploi													
Catégorie socioprofessionnelle	Cadres	61	45	61	62	41	55	70	38	67	49	49	70
	Professions intermédiaires	29	36	26	29	40	31	20	39	23	34	34	16
	Employé(e)s	10	16	12	9	16	13	9	21	11	16	15	12
	Ouvrier(ère)s	1	2	1	0	3	1	1	2	0	1	2	1
Employeur	Secteur privé*	84	76	83	85	70	78	80	67	87	78	81	91
	Fonction publique	16	24	17	15	30	22	20	33	13	22	19	9
Contrat	À durée limitée**	11	8	8	10	12	10	9	10	6	17	6	7
	CDI ou fonctionnaires	89	92	92	90	88	90	91	90	94	83	94	93

*Y compris associations, particuliers et entreprises publiques (entreprises sur lesquelles l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises).

** CDD, intérim, apprentissage, stage.

Lecture: en 2019, 43 % des personnes pratiquant au moins occasionnellement le télétravail sont des femmes.

Champ: personnes en télétravail en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans.

Source: Dares, enquêtes Conditions de travail 2019, Tracov 1 et Tracov 2.

TABLEAU 3 | Évolution de l'organisation du télétravail entre 2021 et 2023

En %

	Utilisation quotidienne d'outils numériques supérieure à 7 heures		Moyens insuffisants ou inadaptés		Absence de compensation financière pour frais de télétravail		Télétravail depuis le domicile	
	2021	2023	2021	2023	2021	2023	2021	2023
Télétravailleurs	75	75	22	14	86	61	96	98
<i>dont 1 jour par semaine ou occasionnel</i>	54	67	24	16	92	73	96	98
<i>dont 2 jours par semaine</i>	71	84	24	10	92	50	97	99
<i>dont 3 jours ou plus par semaine</i>	85	82	21	13	82	47	94	96
Non-télétravailleurs	19	21	29	26	/	/	/	/

Lecture: en 2021, 75 % des personnes pratiquant au moins occasionnellement le télétravail utilisent des outils numériques plus de 7 heures par jour.

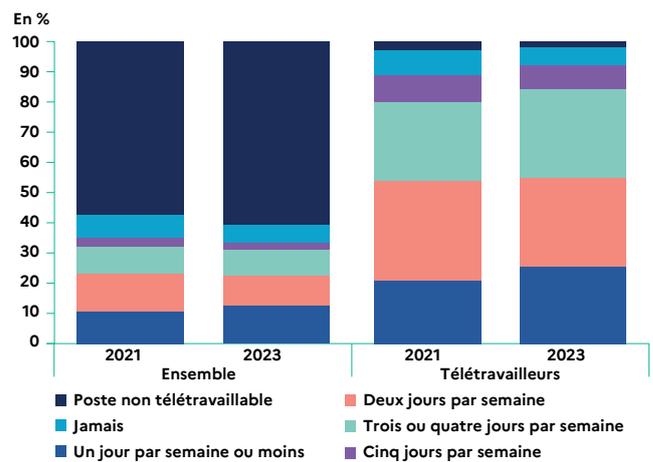
Champ: personnes salariées en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans.

Source: Dares, enquêtes Tracov 1 et Tracov 2.

Des moyens suffisants et adaptés, mais pas de compensation financière pour la plupart des télétravailleurs

Comparativement aux autres salariés, les télétravailleurs déplorent moins souvent que les moyens dont ils disposent pour travailler sont insuffisants ou inadaptés (tableau 3). De ce point de vue, leur situation tend même à s'améliorer entre 2021 et 2023: les salariés en télétravail indiquent être encore mieux pourvus en équipements et moyens de travail en fin de période, dans un contexte où l'usage d'outils numériques pour une durée quotidienne supérieure à 7 heures se maintient à un niveau élevé (75 %). Par ailleurs, la proportion de salariés qui télétravaillent

GRAPHIQUE 3 | Souhaits de télétravail en 2021 et 2023



Lecture: en 2021, 11 % des salariés souhaiteraient pratiquer le télétravail quelques jours ou demi-journées par mois ou un jour par semaine.

Champ: personnes salariées en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans.

Source: Dares, enquêtes Tracov 1 et Tracov 2.

sans bénéficier d'une compensation financière pour les frais liés à cette pratique passe de 86 % en 2021 à 61 % en 2023.

Des différences apparaissent toutefois selon les profils. Les femmes en télétravail signalent un peu plus souvent des moyens insuffisants ou inadaptés que leurs homologues masculins, tout comme les professions intermédiaires relativement aux cadres ([tableau B en ligne](#)). Lorsqu'ils sont en télétravail, les agents de la fonction publique estiment deux fois plus souvent disposer de moyens insuffisants ou inadaptés que les salariés du secteur privé. Ne pas percevoir une compensation pour frais de télétravail est plus fréquent parmi les plus jeunes, les salariés du secteur privé et les personnes en contrat à durée limitée. Ces difficultés plus importantes pourraient expliquer en partie les conditions

de travail moins favorables de ces populations lorsqu'elles sont en télétravail [4].

En 2023, tout comme en 2019, le télétravail se fait quasi exclusivement à domicile. Seuls 2 % de l'ensemble des télétravailleurs le pratiquent dans d'autres lieux (espaces de *coworking*, etc.) ; c'est le cas de 4 % de ceux ayant une pratique intensive du télétravail (trois jours ou plus par semaine).

En 2023, le télétravail souhaité par un tiers des personnes salariées

En 2021 comme en 2023, environ un tiers des salariés souhaitent télétravailler au moins quelques jours par mois (graphique 3). Parmi eux, la répartition du nombre de jours de télétravail souhaités par semaine reste très similaire entre les deux périodes ; environ deux tiers souhaitent en faire au moins deux jours par semaine, un tiers un jour ou moins.

Parmi les télétravailleurs, 92 % souhaitent continuer à télétravailler en 2023 (contre 89 % en 2021), une majorité préférant effectuer deux jours ou moins par semaine. Seulement 8 % des télétravailleurs souhaitent télétravailler cinq jours par semaine.

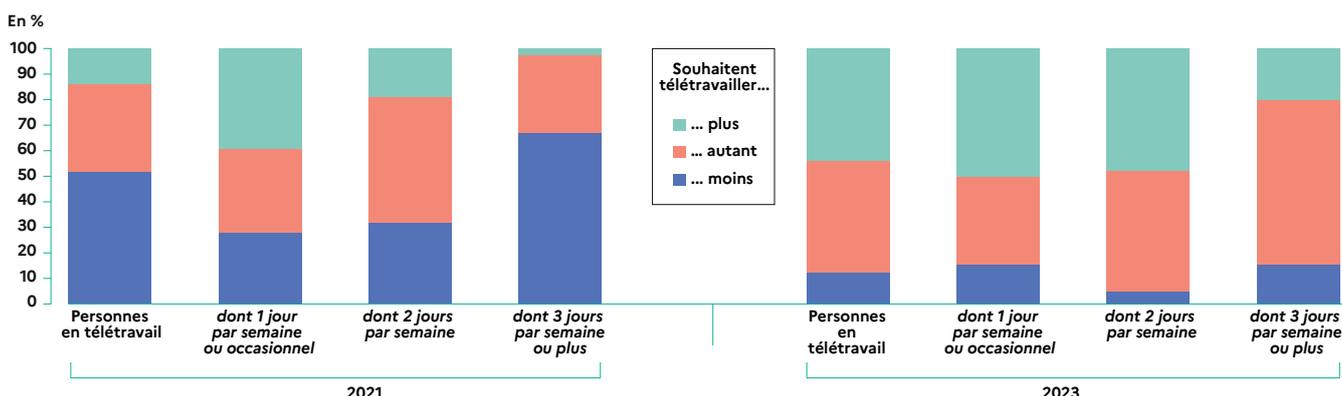
La proportion de télétravailleurs souhaitant télétravailler un jour ou moins par semaine augmente entre 2021 et 2023, passant de 21 % à 26 %.

Trois fois plus de personnes souhaitant télétravailler davantage entre 2021 et 2023

Parmi les télétravailleurs, l'adéquation entre nombre de jours de télétravail souhaités et réalisés s'améliore nettement. En 2021, 34 % des salariés télétravaillent un nombre de jours équivalent à leur souhait, contre 44 % en 2023 (graphique 4). *A contrario*, 52 % des personnes en télétravail en 2021 désirent télétravailler moins ou arrêter totalement, contre seulement 12 % en 2023. Développé dans le cadre d'une pratique de crise, notamment lors des périodes de confinement ou de restrictions des déplacements, le télétravail est davantage « subi » en 2021, souvent au-delà des souhaits des personnes salariées [5]. Deux personnes sur trois qui télétravaillent trois jours ou plus par semaine en 2021 préfèrent davantage travailler sur site.

Par ailleurs, la proportion de personnes qui souhaitent davantage télétravailler triple entre 2021 et 2023, passant de 14 % à 44 %.

GRAPHIQUE 4 | Souhaits exprimés par les télétravailleurs sur l'intensité du recours au télétravail, selon leur pratique du télétravail en 2021 et 2023

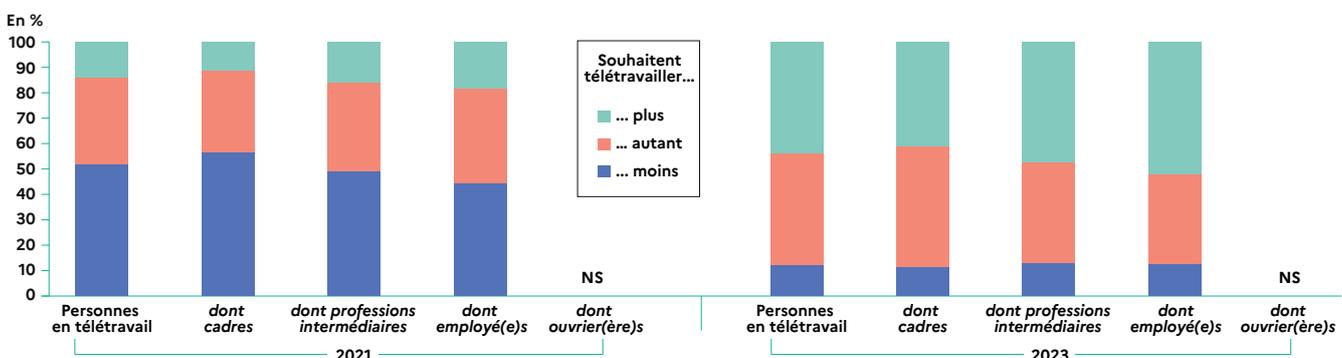


Lecture : en 2023, 44 % des personnes pratiquant au moins occasionnellement le télétravail déclarent télétravailler autant qu'elles le souhaiteraient.

Champ : personnes salariées qui télétravaillent au moins occasionnellement en France métropolitaine, âgées de 20 à 62 ans.

Source : Dares, enquêtes Tracov 1 et Tracov 2.

GRAPHIQUE 5 | Souhaits exprimés par les télétravailleurs sur l'intensité du recours au télétravail, selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021 et 2023



NS : non significatif.

Lecture : en 2023, 41 % des cadres télétravailleurs souhaiteraient télétravailler davantage.

Champ : personnes salariées qui télétravaillent au moins occasionnellement, en France métropolitaine, âgées de 20 à 62 ans.

Source : Dares, enquêtes Tracov 1 et Tracov 2.

Plus la quotité de télétravail est faible, plus les télétravailleurs souhaitent en faire davantage. Parmi les télétravailleurs d'un jour ou moins par semaine, 50 % pratiquent moins que souhaité, contre 20 % parmi les personnes qui télétravaillent trois jours ou plus. Ce souhait d'extension se fait au plus près de la pratique actuelle. Par exemple, les personnes télétravaillant un jour par semaine et désireuses d'en faire plus fréquemment souhaitent majoritairement pouvoir en faire deux jours.

Les cadres plus satisfaits de leur fréquence de télétravail

En 2023, l'adéquation entre fréquences de télétravail effective et souhaitée varie suivant la catégorie socioprofessionnelle. Parmi les télétravailleurs, 48 % des cadres en font autant que souhaité, contre 35 % des employés (graphique 5). Ces derniers souhaitent plus souvent télétravailler davantage que les professions intermédiaires, ou encore que les cadres. En 2021, dans un contexte de télétravail plus souvent « subi », la situation est différente : les cadres souhaitent plus fréquemment que les autres catégories socioprofessionnelles diminuer leur fréquence de télétravail.

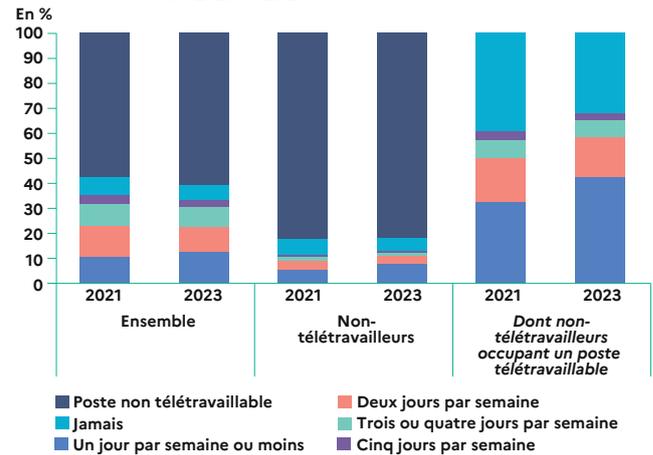
En 2023, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à souhaiter télétravailler davantage, l'écart avec les hommes s'accroissant en deux ans (tableau C en ligne). Par ailleurs, lorsqu'ils télétravaillent, les salariés en contrat à durée limitée déclarent moins souvent que leur pratique du télétravail est en adéquation avec leur souhait (35 %, contre 45 % des salariés en CDI ou fonctionnaires).

Le télétravail souhaité par plus d'un non-télétravailleur sur dix

Pendant la crise sanitaire, en 2021, 57 % des salariés estiment que leurs tâches ne sont pas compatibles avec le télétravail. En d'autres termes, ils occupent un poste considéré comme « non télétravaillable ». Cette proportion reste quasiment stable, à 60 %, en 2023 (graphique 6).

Parmi les salariés qui ne télétravaillent pas en 2023, 19 % considèrent pourtant leur poste comme télétravaillable,

GRAPHIQUE 6 | Souhaits de télétravail de l'ensemble des salariés en 2021 et 2023



Lecture : en 2021, 11 % des salariés souhaiteraient pratiquer le télétravail quelques jours ou demi-journées par mois ou un jour par semaine.

Champ : personnes salariées en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans.

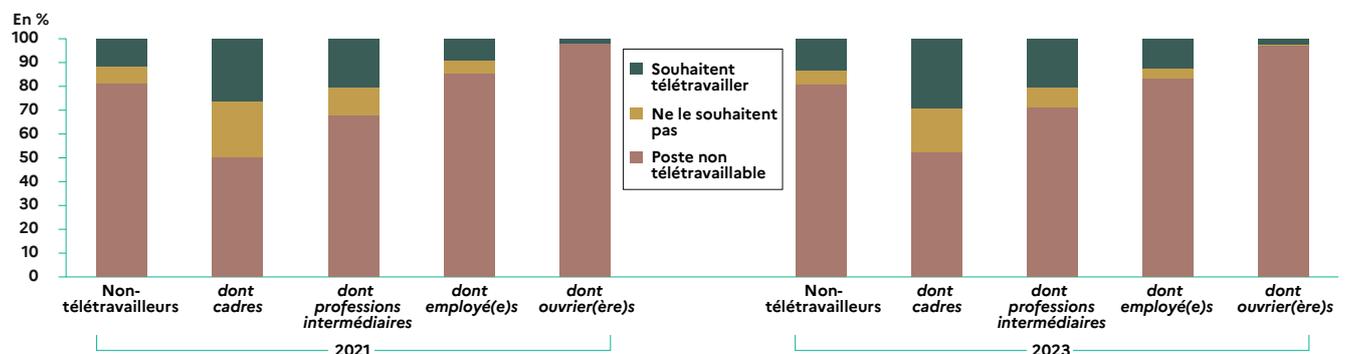
Source : Dares, enquêtes Tracov 1 et Tracov 2.

proportion stable par rapport à 2021 (graphique A en ligne). Plus des deux tiers d'entre eux (13 % des non-télétravailleurs) souhaiteraient télétravailler. Le plus souvent il s'agit d'un besoin occasionnel, de quelques jours par mois à un jour par semaine. Ces souhaits sont relativement stables par rapport à 2021.

Parmi les non-télétravailleurs, la quasi-totalité des ouvriers jugent leur poste non télétravaillable, contre seulement la moitié des cadres. De ce fait, l'aspiration au télétravail des non-télétravailleurs est très différente selon la catégorie socioprofessionnelle. Les cadres souhaitent bien plus commencer à télétravailler que les ouvriers (29 %, contre 2 % ; graphique 7). Ces proportions évoluent peu par rapport à 2021. Ceux qui souhaiteraient télétravailler sont surtout des cadres et des personnes exerçant des professions intermédiaires, soit le même profil que les télétravailleurs actuels.

Comme pour les personnes télétravaillant déjà et souhaitant en faire davantage, les femmes sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes à souhaiter commencer à télétravailler (tableau C en ligne). Cette aspiration au télétravail chez ceux qui ne le pratiquent pas est également bien plus fréquente parmi les plus diplômés (bac+5 ou plus) que parmi les personnes pas ou peu diplômées, qui estiment plus souvent que leurs postes ne sont pas télétravaillables.

GRAPHIQUE 7 | Souhaits de télétravail des non-télétravailleurs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021 et en 2023



Lecture : en 2023, 29 % des cadres qui ne télétravaillent pas souhaiteraient pratiquer le télétravail.

Champ : personnes salariées qui ne télétravaillent pas, en France métropolitaine, âgées de 20 à 62 ans.

Source : Dares, enquêtes Tracov 1 et Tracov 2.

TABLEAU 4 | Dix principaux métiers concentrant le « vivier » de télétravailleurs en 2023 : répartition des effectifs de chaque métier selon le souhait et la pratique du télétravail

En %

Familles professionnelles	2021			2023			« Vivier » de télétravailleurs en 2023 (nombre)
	Non-télétravailleurs		Télétravailleurs	Non-télétravailleurs		Télétravailleurs	
	Ne souhaite pas télétravailler ou poste non télétravaillable	Souhaite télétravailler (« vivier »)		Ne souhaite pas télétravailler ou poste non télétravaillable	Souhaite télétravailler (« vivier »)		
Secrétaires	64	13	22	51	27	21	198 000
Employé(e)s administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	50	14	35	54	20	26	144 000
Employé(e)s de la comptabilité	34	17	49	29	29	42	130 000
Technicien(ne)s des services administratifs, comptables et financiers	21	14	65	17	15	69	97 000
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	13	13	74	18	11	70	92 000
Technicien(ne)s et agent(e)s de maîtrise des industries mécaniques	46	11	44	59	18	23	88 000
Enseignant(e)s	63	11	27	77	9	15	87 000
Attaché(e)s commerciaux(-iales) et représentant(e)s	32	17	51	39	17	45	71 000
Employé(e)s de la banque et des assurances	19	22	59	26	30	44	68 000
Professionnel(le)s de l'action sociale et de l'orientation	46	16	38	51	20	29	62 000
Ensemble des personnes salariées du « top 10 »	42	14	44	44	18	38	1 037 000
Ensemble des personnes salariées	61	8	31	64	10	26	2 203 000

Lecture : en 2021, 13 % des secrétaires ne télétravaillent pas mais le souhaiteraient.

Champ : personnes salariées en France métropolitaine âgées de 20 à 62 ans.

Lecture : Dares, enquêtes Tracov 1 et Tracov 2.

2,2 millions de salariés souhaitant télétravailler et en capacité de le faire

Le vivier potentiel de télétravailleurs, c'est-à-dire les salariés qui occupent un poste télétravaillable, ne télétravaillent pas mais souhaiteraient le faire, est concentré au sein de métiers où la pratique du télétravail est le plus souvent déjà bien établie (tableau 4).

Dans certaines professions, la majorité des salariés pratiquent le télétravail, mais une minorité reste en marge et souhaiterait généralement télétravailler. C'est le cas parmi les techniciens et les cadres des services administratifs, comptables et financiers, les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie, ou encore les cadres de la fonction publique. Dans d'autres professions, bien que la pratique effective du télétravail soit moins courante, le potentiel

est élevé, voire supérieur. Par exemple, 21 % des secrétaires télétravaillent, mais 27 % pourraient et souhaiteraient le faire.

Par rapport aux salariés effectivement en télétravail, le vivier de télétravailleurs comprend des proportions bien plus élevées de professions intermédiaires et d'employés, d'agents de la fonction publique ou de personnes en contrat à durée limitée. Il est aussi plus féminisé, plus jeune et moins diplômé ([tableau D en ligne](#)).

L'accès au télétravail semble plus restreint parmi certaines sous-populations ou certains métiers. Les attentes des personnes salariées semblent aussi plus fortes sous certaines conditions de travail. Les personnes souhaitant télétravailler davantage, qu'elles pratiquent déjà le télétravail ou non, rencontrent plus souvent des problèmes de santé, de moins bonnes conditions de travail ou des difficultés à articuler leurs vies familiale et professionnelle [4]. ●

Mikael Beatriz et Louis-Alexandre Erb (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Beatriz M., Erb L., Bègue M., Mauroux A., Casteran-Sacreste B., Pisarik J. (2021), « [Quelles étaient les conditions de travail en 2019, avant la crise sanitaire ?](#) », *Dares Analyses* n° 44, août.

[2] Erb L., Inan C., Beatriz M., Bègue M., Coutrot T., Do T., Duval M., Mauroux A., Rosankis É. (2022), « [Télétravail durant la crise sanitaire. Quelles pratiques en janvier 2021 ? Quels impacts sur le travail et la santé ?](#) », *Dares Analyses* n° 9, février.

[3] Senik C. (2023), « [Le travail à distance. Défis, enjeux et limites](#) », collection Recherches, éditions La Découverte, Paris, mai.

[4] Beatriz M., Erb L. (2024), « Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ? », *Dares Analyses* n° 65, novembre.

[5] Erb L., Reynaud F. (2021), « [Les conséquences de la crise sanitaire sur les relations de travail](#) », *Revue de la régulation* n° 29.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail et de l'Emploi

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère du Travail et de l'Emploi. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

